

Communiqué de presse – Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030

Conseil d'administration exceptionnel de la Solideo Alpes 2030

Marseille, 28 janvier 2026

La Solideo Alpes 2030 adopte sa maquette financière lors d'un conseil d'administration exceptionnel qui s'est tenu le 28 janvier

La Solideo Alpes 2030 a réuni ce jour un conseil d'administration exceptionnel, sous la présidence de Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en présence de Fabrice Pannekoucke, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

À cette occasion, le conseil d'administration a approuvé la maquette financière de la Solideo Alpes 2030. Ce document structurant récapitule l'ensemble des coûts et des financements associés à chaque opération, et constitue un outil essentiel pour permettre à l'établissement de déployer sa feuille de route.

Pour mémoire, le CA du 4 décembre 2025 a validé le schéma préférentiel des ouvrages, d'un montant global de 800 M€ de financements publics dédiés aux équipements, auxquels s'ajoutent 80 M€ consacrés aux compléments de programme et à l'innovation.

La maquette financière validée aujourd'hui respecte et précise pour chaque opération son coût global, ses besoins en financements publics, incluant la répartition entre l'État, les Régions ainsi que la contribution des collectivités infrarégionales.

Élaborée en concertation avec l'ensemble des collectivités concernées, elle repose sur un financement équilibré, partagé et soutenable, strictement limité aux besoins nécessaires à l'organisation des Jeux et à la construction de leur héritage.

L'enveloppe globale des concours publics, comprenant les fonds destinés aux compléments de programme (7%) et à l'innovation (3%), s'élève à 868.6 M€, et se répartit entre une contribution de l'Etat et des Régions de 587.6 M€ et une contribution des autres collectivités de 281 M€.

L'approbation de cette maquette permet à la Solideo Alpes 2030 d'engager, dès à présent, les discussions nécessaires à la préparation des conventions de financement avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage identifiés, marquant une nouvelle étape clé dans la

mise en œuvre de sa mission de livraison des ouvrages pour les Jeux olympiques et paralympiques des Alpes françaises 2030.

« L'adoption de la maquette financière de la Solideo Alpes 2030 constitue une étape décisive dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030. Elle témoigne du sérieux, de la rigueur et de la responsabilité avec lesquels l'ensemble des partenaires conduisent ce projet d'envergure nationale et internationale. Cette maquette garantit un financement maîtrisé, équilibré et soutenable, orienté vers la construction d'un héritage durable pour les territoires alpins. L'État demeure mobilisé aux côtés des Régions et des collectivités pour assurer la réussite de cet événement majeur, au service du sport, de la jeunesse, de la cohésion territoriale et de l'excellence française. » **Marina Ferrari, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative**

« Avec cette maquette financière, nous posons un cadre clair, maîtrisé et responsable pour les Jeux d'hiver 2030. Chaque euro est utile, chaque ouvrage est pensé à la fois pour les Jeux et pour l'après, à Nice et dans les Alpes. Notre objectif est de livrer des Jeux exemplaires et un héritage durable pour les habitants de nos territoires. » **Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France, Président de la Solideo Alpes 2030**

« La validation de cette maquette illustre la capacité des acteurs publics à travailler ensemble. La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage pour des équipements structurants, utiles aux habitants et inscrits dans l'héritage et l'attractivité durable de nos territoires de montagne. » **Fabrice Pannekoucke, Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

« L'adoption de cette maquette financière nous dote d'un cadre précis et sécurisé pour piloter l'ensemble des opérations. Elle permet à la Solideo Alpes 2030 d'entrer pleinement dans une phase de mise en œuvre concrète, en lien étroit avec les maîtres d'ouvrage et les collectivités partenaires. » **Damien Robert, Directeur général Exécutif de la Solideo Alpes 2030**

« Le COJOP se réjouit de l'adoption de la maquette financière des ouvrages qui seront réalisés dans le cadre des JOP Alpes françaises 2030. Ces ouvrages seront des éléments tangibles d'héritage, en matière sportive, de logement ou de mobilités du nord au sud de l'arc alpin. Cette maquette, strictement dimensionnée aux besoins des Jeux, a été réalisée avec le concours de l'ensemble des collectivités territoriales concernées. Elle illustre le travail collectif en cours dans le cadre des JOP 2030. » **Edgar Gospiron, Président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030**

À propos de Solideo Alpes 2030

Crée par décret en février 2025, la **Société de Livraison des Ouvrages Olympiques Alpes 2030** est un établissement public chargé de la réalisation des ouvrages nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030. Présidée alternativement par les deux présidents de Région Sud et Auvergne Rhône Alpes, elle veille à garantir la livraison des infrastructures dans les délais, avec un haut niveau d'exigence environnementale, d'innovation et d'héritage pour les territoires alpins.

Contact Presse:

presse@solideo2030.fr

06 64 6919 90 / 07 71 50 50 09